

Violation de brevets: TomTom riposte à Microsoft et porte plainte

LA HAYE (AFP) - Le fabricant néerlandais de systèmes de navigation TomTom a porté plainte cette semaine contre Microsoft pour violation de brevets, ripostant à une procédure similaire intentée contre lui par le géant américain des logiciels, a-t-on appris vendredi auprès de TomTom.



© Atlasvista
Présentation d'un GPS de TomTom, le 3 mars 2008 à Hanovre (© DDP/AFP - Jens Schlueter)

La plainte, dont l'AFP a obtenu copie, a été déposée le 16 mars auprès du tribunal d'instance américain d'Alexandrie (Virginie, est des Etats-Unis) et porte sur quatre brevets, a indiqué un porte-parole de TomTom, numéro deux mondial des GPS avec 30% du marché.

Microsoft avait déposé plainte en février contre TomTom auprès d'un tribunal à Washington et de la Commission américaine du Commerce international (ITC) pour utilisation sans licence de huit technologies brevetées, dont trois sous logiciel libre Linux.

"Nous sommes en train d'examiner" la plainte de TomTom, a réagi Horacio Gutierrez, vice-président de Microsoft en charge des questions de propriété intellectuelle et des brevets, dans une déclaration.

"Comme c'est le cas depuis plus d'un an, nous restons attachés à trouver une solution" à l'amiable, tout en maintenant les actions engagées en justice, a-t-il ajouté.

Publié le: 20/03/2009 à 12:14:34 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/violation-brevets-a163656.html>